

MANDATÉ : Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

No de dossier : A5GT2014-024

1. Date, événement et lieu	2. Origine	3. Objet
2014-11-26 (RRVQ ch. P-4) (LAU) Centre de loisirs Odilon-Blanchette Consultation RRVQ ch. P-4 <input checked="" type="checkbox"/> Consultation LAU <input type="checkbox"/>	Conseil municipal <input type="checkbox"/> Comité exécutif <input type="checkbox"/> Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/> Mandat Direction générale <input type="checkbox"/>	Approbation du projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53145Mb, R.C.A.5V.Q. 115 » (4868 à 4876, boulevard Sainte-Anne, lot 4 831 096). Le projet consiste à ajuster la réglementation de l'Arrondissement afin de régulariser l'implantation de certaines constructions.

4. Présences
<p>Membres avec droit de vote : Mesdames Micheline Boutin, Louise Côté, Lynda Falardeau et Yelitza Rojas, ainsi que messieurs Carl Bouchard, Lucien Lévesque, et Gaston Lebel et Marc Vermette.</p> <p>Membre sans droit de vote : Madame Julie Lemieux, conseillère municipale, district de la Chute-Montmorency-Seigneurial.</p> <p>Personne-ressource : Madame Marie-France Pagé, conseillère en urbanisme à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport.</p>

Demande d'opinion (RRVQ ch. P-4)

5. Options soumises au vote	6. Description des options												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Option</th> <th>Nombre de votes</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>A.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>B.</td> <td>8</td> </tr> <tr> <td>C.</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Abstention</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>8</td> </tr> </tbody> </table>	Option	Nombre de votes	A.	0	B.	8	C.	0	Abstention	0	Total	8	A. Statu quo. B. Recommander au conseil d'arrondissement de Beauport d'adopter le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53145Mb, R.C.A.5V.Q. 115 » C. Autre option.
Option	Nombre de votes												
A.	0												
B.	8												
C.	0												
Abstention	0												
Total	8												

7. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes présentes : environ 40, mais un seul citoyen est présent spécifiquement pour ce dossier

Nombre d'intervenants : 1

Questions :

- Un citoyen demande ce qui a amené la Ville à proposer cette modification. *Réponse : Cela fait suite à une demande de dérogation mineure pour l'un des immeubles. Lors de l'analyse, la Ville s'est rendue compte qu'il n'y avait pas uniquement cet immeuble qui avait cette problématique. Il a donc été proposé de régulariser la situation pour toute la zone.*
- Le même citoyen demande si la modification s'appliquera à d'autres secteurs du quartier. *Réponse : la modification est pour la zone 53145Mb seulement. Cependant une analyse sera faite pour d'autres secteurs du quartier et d'autres modifications pourraient être proposées dans le futur.*
- Le même citoyen demande quel genre de problème la modification va régler. *Réponse : lorsque qu'on doit gérer en droits acquis, cela est plus compliqué car on doit s'assurer qu'il s'agit de droits acquis protégés. C'est au propriétaire d'en faire la démonstration. La modification permettra de régulariser la situation.*

Commentaires :

- Aucun commentaire.

8. Questions et commentaires du mandaté

Questions :

- M^{me} Lynda Falardeau demande ce qu'il en est du droit de vue. *Réponse : le droit de vue relève du code civil. La Ville n'intervient pas à ce sujet.*
- M. Carl Bouchard demande s'il y a des frais à payer par les propriétaires pour le changement de zonage. *Réponse : Dans ce dossier, étant donné que la Ville a constaté une problématique qui touche plusieurs immeubles et qu'il est proposé par la Ville de régulariser pour l'ensemble de la zone, il n'y aura pas de frais pour les propriétaires.*

Commentaires :

- M. Carl Bouchard mentionne que lorsque le conseil de quartier est consulté sur un changement de zonage, les membres se basent sur des critères sous la forme de questions pour aider à fonder leur décision. Par exemple, est-ce que la modification va changer la tranquillité dans le quartier, la sécurité, le stationnement, la circulation, l'environnement ? Dans le cas présent, la modification n'aura pas d'impact négatif sur le quartier.

9. Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement de Beauport la recommandation du Conseil de quartier.

10. Recommandation spécifique du mandaté

À l'unanimité, il est recommandé au conseil d'arrondissement de Beauport :

D'approuver le projet de modification intitulé « Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 53145Mb, R.C.A.5V.Q. 115 ».

Approuvé par

Préparé par



Lucien Lévesque
Vice-président
Conseil de quartier des Chutes-Montmorency

Marie Lagier
Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de Beauport

Date : 4 décembre 2014

Date : 4 décembre 2014